

Demande de mesures concrètes de soutien au secteur événementiel

18 mars 2020

Demande aux autorités fédérales et régionales au nom de :

ACC Belgium :	l'association professionnelle des bureaux d'event marketing
BECAS :	la Belgian Event Catering Association
BESA :	la Belgian Event Supplier Association
Febelux :	la fédération de tous les événements et salons

Et plus de 2.600 **freelancers** qui se sont rassemblés en ligne dans le groupe « Event & Entertainment Freelancers SOS »

Nous représentons plus de 3 200 entreprises avec près de 80 000 emplois et plus de 3 000 freelancers. Notre secteur génère chaque année un **chiffre d'affaires** d'environ **1,5 milliard d'euros**, ce qui nous classe dans le top 15 des activités économiques de notre pays.

Nous sommes un secteur dynamique qui travaille intensivement, actif le week-end et les jours ouvrables sur plus de 77 000 événements en Belgique.

L'impact de la crise du Corona sur le secteur :

Notre secteur est frappé de plein fouet par la crise du Corona. Tous les événements jusqu'à fin juin sont complètement annulés. Pas de fêtes d'entreprise, de roadshows, de salons, d'activations, d'événements sportifs, de présentations produit, etc.

Cela crée un effet boule de neige pour l'ensemble du secteur. Les salles sont annulées, la restauration est supprimée, le personnel sur le terrain et les équipes techniques ne sont plus nécessaires.

Des grandes agences jusqu'aux indépendants, tous les collaborateurs de ces 3 200 entreprises et tous les freelancers se retrouvent ainsi au chômage temporaire. Le printemps très chargé (haute saison) est complètement annulé, ce qui provoque un dommage économique énorme.

Même lorsque le secteur sera autorisé à reprendre ses activités, ces entreprises présentent l'inconvénient de ne pas pouvoir se remettre au travail « instantanément ». Elles doivent recommencer à planifier des événements, et il faudra 2 ou 3 mois avant qu'elles puissent entamer la mise en place et l'organisation.

Ce facteur retardateur fait que certaines entreprises du secteur ont dès maintenant un agenda vide jusqu'en septembre. **Cela signifie également que la plupart des entreprises de notre secteur n'auront pas de revenus pendant 6 mois.**

Les clients annulent des événements ou les déplacent vers l'automne, mais la capacité des lieux événementiels ne sera pas illimitée. Certaines salles sont déjà quasiment réservées jusqu'à la fin de l'année. Une autre conséquence du fait que tous les événements sont reportés est que la majorité du travail et du temps de nos entreprises sera occupée par des clients existants. Il n'y a pratiquement plus de places pour de nouveaux clients.

Les mesures de soutien doivent donc couvrir une période plus longue que la période de quarantaine imposée par le Coronavirus. Les conséquences économiques pour le secteur se feront en effet sentir beaucoup plus longtemps que le virus même.

Nous demandons maintenant aux autorités de ce pays les **8 mesures concrètes de soutien** suivantes :

1. La reconnaissance que notre secteur est en difficulté et la mise en place d'un **fonds de secours** pour remédier aux premiers dommages financiers de notre secteur.
2. **Assouplissement et extension maximums du chômage économique** pour force majeure pour chaque entreprise active dans notre secteur. La charge de preuve de l'entrepreneur général doit être acceptée comme preuve pour tous les fournisseurs du projet.
3. Les entreprises, y compris les freelancers et les indépendants du secteur événementiel, doivent pouvoir réclamer la **prime de nuisances** identique à celle qui a été approuvée pour le secteur de l'Horeca, à savoir 4 000 € jusqu'à fin mars et ensuite 160 € par jour ouvrable pendant la durée de la crise. Notre secteur travaille aussi bien pendant la semaine qu'en week-end.
4. Une **protection contre les banques** par un « prêt simple sans intérêt avec garantie d'état » pour les entreprises de notre secteur.
5. Une mise en place immédiate du **paiement échelonné** de l'ONSS, des Cotisations sociales, etc.
6. 80 % de **remise sur le précompte professionnel** pour les personnes qui recommencent à travailler après cette crise.
7. **100 % de déductibilité fiscale des événements** organisés par les entreprises pendant les exercices 2020 et 2021.
8. Tous les pouvoirs publics s'engagent à reporter au maximum les événements qu'ils ont commandés, et à ne pas les annuler. À payer les avances à temps et à respecter une facturation à 30 jours. Les autorités s'engagent à **lancer dès maintenant de façon proactive des appels d'offres** et à limiter le nombre de bureaux d'événements à qui est demandée une recommandation à 4 maximum afin de ne pas charger encore plus l'écosystème du secteur événementiel.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre compréhension et un soutien maximal afin de protéger au mieux les 80 000 emplois et freelancers dans notre secteur, nous vous remercions dès maintenant de tout cœur,

Au nom des présidents/CEO et de leurs organisations :

Johan Vandepoel, CEO ACC,
Steven Droogers, Président BECAS
Jacques Hanquet, Association Manager BESA,
Emile de Cartier, Président Febelux,

Contact :

Margaux Van der Velde

Coördinatrice ACC Corona Taskforce

margaux@accbelgium.be

0473/418639

Bruno Schaubroeck

Porte-parole ACC Corona Taskforce

Bruno@accbelgium.be

0475/288304